



PLAN PÉNITENTIAIRE

Le pire reste à venir !...

Mercredi 12 septembre 2018 Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice a dévoilé son plan pénitentiaire pour le quinquennat qui s'articule en 4 points :

► Premier point : une nouvelle échelle des peines.

Ce projet politique qui soi-disant vise à désengorger nos prisons sera en discussion au mois d'octobre au Sénat. Il a pour objectif **d'interdire** les peines de prison inférieures ou égales à 1 mois soit 300 peines par an.

Pour celles comprises entre 1 et 6 mois, elles pourront être exécutées par principe en dehors d'un établissement de détention, dans un quartier de semi-liberté ou sous surveillance électronique etc... Autant dire rien de nouveau sous le soleil ! Pour celles comprises entre 6 mois et 1 an, le juge pourra prononcer une peine alternative mais rien ne lui y oblige et **FO Pénitentiaire** fait le pari qu'il préférera l'incarcération comme au temps de Mme Taubira.

Et le meilleur pour la fin alors qu'un juge pouvait aménager une peine jusqu'à 2 ans d'emprisonnement, il ne pourra plus au-dessus d'un an de prison incarceration obligatoire ! Il y a fort à parier que le nombre de détenus dans nos prisons va exploser, l'administration devrait déjà commencer à pousser les murs et envisager l'achat de matelas !

► Second point : Conduire une stratégie immobilière globale.

Annoncer la livraison de 7000 places pour 2022 c'est tout simplement sous-estimer les besoins criants (71500 détenus pour 55000 places et 1700 matelas au sol), **trahir une promesse de campagne électorale qui prévoyait 15000 places de prisons supplémentaires** et bafouer les conditions de travail des surveillants. Plutôt que de construire 2000 places en SAS (Structures d'Accompagnement vers la Sortie autrefois baptisées QNC (Quartiers Nouveau Concept), **FO Pénitentiaire** aurait transformé les petites maisons d'arrêt existantes dans les centres-villes qui ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité et préféré que ces 2000 places viennent s'ajouter aux 2500 nouvelles places de maison d'arrêt.

► Troisième point : Faciliter la réinsertion des détenus.

L'extension de l'exercice du droit de vote pour les détenus... chacun appréciera.

Renforcer l'activité autour du travail et de la formation. Créer une agence de travail d'intérêt général et du travail en détention et améliorer la prise en charge des détenus présentant des troubles psychologiques et psychiatriques on ne peut y être que favorable. Cependant il reste à savoir comment tout cela pourra se mettre en œuvre.

Pour **FO Pénitentiaire** la réinsertion des détenus commence par le retour de l'ordre et de la discipline au sein de nos détentions. Rééduquer pour mieux réinsérer ; apprendre un détenu à se lever le matin, l'obliger

d'aller à l'école, l'obliger à faire des activités, faire le nécessaire pour qu'il ne puisse plus se droguer en prison... sont autant d'objectifs fixés pour donner un sens à la peine.

► **Quatrième point : Réflexion sur les métiers pénitentiaires**

Création de 1500 postes de Conseillers Pénitentiaires d'Insertion de Probation très prochainement revalorisés en catégorie A pour l'ensemble de la filière : cette réforme statutaire que nous avons soutenu en faveur des CPIP nourrira de toute évidence une attractivité sans faille.

Ce qui est loin d'être gagné pour les Personnels de Surveillance et bien d'autres qui resteront sur le carreau. Ce n'est pas un misérable saupoudrage de 2% de PSS étendu à l'ensemble des personnels en tenue et la dotation d'une vulgaire paire de chaussures que vante aujourd'hui la Ministre qui calmeront nos troupes et rétabliront la confiance perdue. Les surveillants n'oublieront jamais le mépris ni même la trahison de ce cabinet et du syndicat majoritaire UFAP qui au travers d'un relevé de conclusions signé conjointement en janvier 2018, les contraint à rester en catégorie C et empêche la fusion des grades.

Comment l'UFAP majoritaire a-t-elle pu écrabouiller à ce point le Corps d'encadrement et d'Application tout comme elle sacrifie le Corps de Commandement en apposant sa signature en faveur d'un Plan de Requalification au détriment d'une vraie Réforme statutaire ? Ces personnels que nous défendons méritaient bien mieux et bien plus que cela.

Comble du Comble et heureusement que le ridicule ne tue pas, c'est aujourd'hui toujours ce même syndicat UFAP, qui par la voix de son secrétaire général se renie puisqu'il dénonce par voie de tract l'annonce de ce plan fait par la Ministre.

Cherchez l'erreur ! Alors qu'ils arrêtent leurs mascarades les uns et les autres avec leur beau discours sur la valorisation des métiers surtout quand on est contre la catégorie B pour les surveillants et la catégorie A pour les officiers.



FO Pénitentiaire – le 13 Septembre 2018

FO RESISTER !!
Avec FO je défends



FO RIEN LACHER !!!
le Service Public